



# Chroniques de la MRC

## MOT DU PRÉFET

### LA FISCALITÉ MUNICIPALE

Ce mois-ci, je vous entretiens d'un sujet qui me préoccupe ainsi que plusieurs d'entre vous et de mes consoeurs et confrères, membres du conseil de la MRC de Portneuf soit, la fiscalité municipale.

À partir des années soixante-dix, la réforme sur la fiscalité municipale confiait entre autres aux municipalités régionales de comté, la responsabilité de concevoir, tous les trois ans, un rôle d'évaluation foncière pour chacune de ses municipalités constituantes. Ce document détermine pour chaque unité d'évaluation (immeuble) une valeur qui s'établit sur la base de sa valeur marchande, elle-même définie en fonction des lois du marché soit l'offre et la demande.

Au cours des dernières années, le jeu de l'offre et de la demande pour les immeubles situés en bordure des lacs et des cours d'eau incluant le fleuve Saint-Laurent a contribué à faire augmenter considérablement la valeur de ces immeubles. Ce phénomène se retrouve également en milieu agricole et plus particulièrement en ce qui concerne les terres à bois, les terres utilisées pour la culture spécialisée et les fermettes. Quant aux autres immeubles, l'augmentation de leur valeur varie généralement de 5 à 10 pour cent par année.

Ces majorations se répercutent à l'intérieur de la taxation municipale et scolaire, basée principalement sur la richesse foncière. Ainsi, certains contribuables voient leur compte de taxes doubler, contrairement à d'autres qui ne subissent pratiquement aucune modification de celui-ci. Ce déplacement fiscal, d'une catégorie d'immeuble vers une autre, impose un fardeau fiscal important à l'égard de plusieurs propriétaires dont certains ont de la difficulté à assumer ces coûts et à conserver leur propriété.

Préoccupé par cette problématique, le conseil de la MRC de Portneuf a déjà soumis ses inquiétudes à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux instances gouvernementales concernées. D'ailleurs, dans le cadre du prochain congrès de la FQM à la fin de ce mois, cette question sera discutée en atelier par les participants.

Il existe ailleurs dans le monde d'autres politiques fiscales au niveau municipal. Je pense que nous devons au moins faire l'effort d'analyser ces avenues et d'évaluer leur application dans notre contexte québécois.

Michel Matte, préfet

### Les commissions permanentes de la MRC de Portneuf

En 2005, le conseil de la MRC de Portneuf se dotait de quatre commissions permanentes. Ces nouvelles structures visaient à améliorer le fonctionnement de notre organisation, à faciliter la prise de décisions des représentants du conseil et à impliquer ceux-ci dans les affaires de la MRC. Ces commissions touchent quatre grands secteurs d'activités soit les domaines du développement social et économique, de l'environnement, de l'administration et de l'aménagement et du développement du territoire.

Ces commissions ont pour mandat d'étudier toute question déterminée par le conseil de la MRC de Portneuf en fonction de ses pouvoirs et de ses responsabilités. Au terme de l'analyse des dossiers qui leur sont soumis, les commissions permanentes adressent à ce conseil les recommandations qu'elles jugent appropriées.

Ce mois-ci nous vous présentons la Commission de l'aménagement et du développement du territoire.

### La Commission de l'aménagement et du développement du territoire

Cette commission permanente est formée comme les autres commissions de cinq membres, dont le préfet, M. Michel Matte, est membre d'office. La présidence de cette commission est assumée par votre interlocuteur. Je suis assisté de messieurs les maires Rolland Dion de Saint-Raymond, Richard Genest de Saint-Thuribe et Luc Gignac de Saint-Gilbert.

Dans la foulée de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adoptée en 1979, les MRC se sont vu confier comme première responsabilité de

préparer un schéma d'aménagement régional. Celui-ci visait à fixer, pour tout le territoire de la MRC de Portneuf, le cadre d'élaboration et d'application de règles d'aménagement prévues par la loi. Vingt-cinq ans plus tard, ce mandat est toujours aussi important, voire plus considérable tenant compte des transferts de nouvelles responsabilités du gouvernement vers les structures municipales et de l'apparition de nouveaux enjeux. Il était donc tout à fait justifié et nécessaire qu'une commission soit formée pour traiter de ces questions.

Ainsi, la Commission de l'aménagement et du développement du territoire a pour mandat d'étudier des questions liées à l'aménagement, à la gestion et au développement du territoire. Plus précisément, cette commission peut faire au conseil de la MRC des recommandations en matière d'agriculture, de foresterie, de transport, de réglementation, d'équipements et d'infrastructures et de gestion des terres publiques. Depuis sa création, la commission est intervenue dans l'analyse de la demande de reconnaissance de village-relais déposée par la municipalité de Deschambault-Grondines. Elle s'est de plus intéressée à des sujets divers tels que la mission de la MRC de Portneuf, la planification stratégique de développement du territoire, les mécanismes de suivi du colloque des élus de 2006 et certaines règles de fonctionnement du conseil.

Nous aurons l'occasion, dans les prochaines chroniques, de revenir sur les travaux de cette commission.

Amicalement,

Denis Langlois

Président de la commission et maire de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf

## Saviez-vous que?

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 19 septembre 2007 à 20h00.